

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2025

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

**RAPPORT FINANCIER
31 MARS 2025**

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
États financiers	
Résultats	3
Situation financière	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 12
Renseignements complémentaires	13 - 15

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'association tire des produits d'événements dont il n'est pas possible d'examiner l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre examen de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'association et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pouvaient devoir être apportés aux montants des produits d'administration, des services aux membres et de l'aide à la communauté, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, ainsi que de l'actif à court terme aux 31 mars 2025 et 2024 et de l'actif net aux 31 mars 2025 et 2024. Nous avons exprimé, par conséquent, une opinion d'examen modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association du Jeune Barreau de Montréal au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Forvis Mazars s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal, le 21 mai 2025

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Produits		
Produits d'administration (annexe 1)	425 586 \$	392 191 \$
Services aux membres (annexe 2)	150 253	188 556
Aide à la communauté (annexe 3)	16 452	20 189
	592 291	600 936
Charges		
Frais d'administration (annexe 1)	360 811	382 426
Services aux membres (annexe 2)	232 057	265 204
Aide à la communauté (annexe 3)	11 831	7 753
	604 699	655 383
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant autre élément	(12 408)	(54 447)
Autre élément		
Gain sur cession de placements	-	4 039
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(12 408) \$	(50 408) \$

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	126 665 \$	80 149 \$
Débiteurs (note 3)	102 373	129 114
Inventaire	4 030	3 739
Dépôts et frais payés d'avance (note 4)	36 768	23 205
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	50 000	130 000
	319 836	366 207
Actif à long terme		
Placements (note 5)	50 000	50 000
Actif incorporel (note 7)	10 332	13 356
	380 168 \$	429 563 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	33 718 \$	77 873 \$
Produits reportés (note 9)	27 083	19 915
	60 801	97 788
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles et actif incorporel	10 332	13 356
Réservé	212 741	212 741
Non affecté	96 294	105 678
	319 367	331 775
	380 168 \$	429 563 \$

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	Investi en immobili- sations corporelles et actif incorporel	Réservé (note 10)	Non affecté	2025 Total	2024 Total
Solde au début	13 356 \$	212 741 \$	105 678 \$	331 775 \$	382 183 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(3 024)	-	(9 384)	(12 408)	(50 408)
Solde à la fin	10 332 \$	212 741 \$	96 294 \$	319 367 \$	331 775 \$

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(12 408) \$	(50 408) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement de l'actif incorporel	3 024	1 764
Gain sur cession de placements	-	(4 039)
	(9 384)	(52 683)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	26 741	(61 858)
Inventaire	(291)	(3 739)
Dépôts et frais payés d'avance	(13 563)	2 299
Créditeurs	(44 155)	19 488
Produits reportés	7 168	18 582
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(33 484)	(77 911)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(50 000)	(180 000)
Cession de placements	130 000	107 054
Acquisition d'actif incorporel	-	(15 120)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	80 000	(88 066)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	46 516	(165 977)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	80 149	246 126
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	126 665 \$	80 149 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 MARS 2025**

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'Association du Jeune Barreau de Montréal (« l'association »), constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), vise à rassembler, représenter et assister les avocats ayant moins de dix ans de pratique dans le district judiciaire de Montréal. L'association fournit également des services d'aide juridique à la population et organise des activités de bienfaisance. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits*Produits d'administration*

Les commandites, les subventions et les autres produits d'administration sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Services aux membres et aide à la communauté

Les services aux membres et l'aide à la communauté sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus ou les événements ont eu lieu. Le passif lié à la tranche des produits provenant d'événements facturés, mais non encore gagnés, ou des services encaissés, mais non encore rendus, est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produit reporté.

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'association reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel amortissable et les frais courus.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des dépôts à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients	99 929 \$	125 425 \$
Intérêts à recevoir	2 444	3 689
	102 373 \$	129 114 \$

4. DÉPÔTS ET FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2025	2024
Dépôts	-	8 487 \$
Frais payés d'avance	36 768	14 718
	36 768 \$	23 205 \$

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

5. PLACEMENTS

	2025	2024
Certificat de placement garanti, portant intérêt au taux de 4,40 %, encaissable en mars 2026	50 000 \$	180 000 \$
Certificat de placement garanti, lié à la performance des marchés, échéant en juin 2027	50 000	-
	100 000	180 000
Placements réalisables au cours du prochain exercice	50 000	130 000
	50 000 \$	50 000 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	20 712 \$	20 712 \$	-	-
Mobilier de bureau	1 830	1 830	-	-
	22 542 \$	22 542 \$	-	-

7. ACTIF INCORPOREL

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	9 420 \$	9 420 \$	-	-
Logiciels	15 120	4 788	10 332	13 356
	24 540 \$	14 208 \$	10 332 \$	13 356 \$

8. CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs	13 764 \$	44 900 \$
Frais courus	9 500	15 811
Sommes à remettre à l'État	4 349	8 995
Salaires et vacances à payer	6 105	8 167
	33 718 \$	77 873 \$

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

9. PRODUITS REPORTÉS

	2025	2024
Solde au début	19 915 \$	1 333 \$
Plus : montants reçus pour les exercices postérieurs	27 083	19 915
	46 998	21 248
Moins : montants comptabilisés dans les produits de l'exercice	(19 915)	(1 333)
Solde à la fin	27 083 \$	19 915 \$

10. ACTIF NET RÉSERVÉ

Au 31 mars 2025, l'actif net réservé totalise 212 741 \$, dont un montant de 177 381 \$ est réservé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent (177 381 \$ au 31 mars 2024), un montant de 20 000 \$ est réservé pour le programme de bourse de l'organisme (20 000 \$ au 31 mars 2024), un montant de 5 360 \$ est réservé pour la conception graphique, la correction et l'infographie du Guide des petites créances (5 360 \$ au 31 mars 2024) et un montant de 10 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques (10 000 \$ au 31 mars 2024).

En 2025, il n'y a pas eu de nouvelles affectations à l'actif net réservé. En 2024, le conseil d'administration a approuvé l'affectation d'un montant de 15 120 \$ de l'actif net réservé à l'actif net non affecté pour l'acquisition d'un nouveau système CRM.

11. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de l'exercice, l'association a signé des ententes avec certains fournisseurs qui prévoient des commandites de services. L'association reçoit des réductions sur la valeur des services reçus en contrepartie de publicité et visibilité dans ces événements, publications ou sur son site Web. Les commandites de service sont comptabilisées à la juste valeur des services rendus et totalisent 12 521 \$ (21 159 \$ en 2024). Ces transactions n'ont généré aucun excédent quant aux résultats.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'association est exposée au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'association est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'association n'exige généralement pas de caution.

Clients importants

Au 31 mars 2025, trois clients constituent 70 % des débiteurs (72 % au 31 mars 2024).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

ANNEXE 1

	2025	2024
PRODUITS D'ADMINISTRATION		
Subvention du Barreau de Montréal	219 350 \$	192 049 \$
Commandites	198 431	192 535
Intérêts	6 055	6 356
Produits divers	1 750	1 251
	425 586	392 191
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	284 136	276 788
Honoraires professionnels	26 188	28 837
Messagerie et fournitures	11 702	13 462
Charges locatives	6 278	6 107
Intérêts et frais bancaires	5 271	6 331
Assurances	4 976	5 277
Frais de représentation	4 511	6 180
Amortissement d'actif incorporel	3 024	1 764
Marketing et identité visuelle	1 630	11 910
Télécommunications	1 361	1 496
Frais divers	966	778
	350 043	358 930
Activités du conseil	5 329	12 896
Dépenses du président	3 025	3 594
Dépenses du vice-président	2 363	2 371
Assemblée annuelle	51	4 595
Dépenses du président sortant	-	40
	10 768	23 496
	360 811 \$	382 426 \$

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

ANNEXE 2

	Produits		Charges		Excédent (Insuffisance)	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
SERVICES AUX MEMBRES						
Gala AJBM	47 992 \$	61 207 \$	68 395 \$	76 250 \$	(20 403) \$	(15 043) \$
Conférence Légal IT	44 272	56 150	54 169	62 750	(9 897)	(6 600)
Congrès	29 039	27 766	56 042	51 341	(27 003)	(23 575)
Rentrée des tribunaux	9 120	7 715	13 935	17 573	(4 815)	(9 858)
Cocktail avec la magistrature	8 270	3 453	7 555	6 933	715	(3 480)
Dîners-conférences	6 829	12 621	3 272	1 349	3 557	11 272
Dîner des anciens présidents	1 848	2 254	2 233	2 651	(385)	(397)
Autres activités culturelles sociales et sportives	1 662	2 744	1 242	2 167	420	577
Forum 6@8	1 136	925	1 136	925	-	-
Activité de développement des affaires	85	13 721	4	10 781	81	2 940
Internet et cyberbulletin	-	-	17 189	18 950	(17 189)	(18 950)
Bourse de démarrage de cabinets	-	-	5 000	-	(5 000)	-
Assemblée annuelle et cocktail	-	-	1 171	8 002	(1 171)	(8 002)
Journal extrajudiciaire	-	-	440	5 216	(440)	(5 216)
Concours oratoire	-	-	274	316	(274)	(316)
	150 253 \$	188 556 \$	232 057 \$	265 204 \$	(81 804) \$	(76 648) \$

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

ANNEXE 3

	Produits		Charges		Excédent (Insuffisance)	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
AIDE À LA COMMUNAUTÉ						
Clinique juridique	15 550 \$	5 000 \$	8 607 \$	5 595 \$	6 943 \$	(595) \$
Boutique JBM	502	189	-	642	502	(453)
Service juridique Maison du père	400	-	87	-	313	-
Service de préparation à une audition	-	15 000	2 701	1 097	(2 701)	13 903
Guide des petites créances	-	-	436	-	(436)	-
Salon Visez Droit	-	-	-	419	-	(419)
	16 452 \$	20 189 \$	11 831 \$	7 753 \$	4 621 \$	12 436 \$